

# Mineurs délinquants suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans les Bouches-du-Rhône

## • Daphné Bibard

*Diplômée de Master Recherche en sociologie \**

## • Mucchielli Laurent

*Directeur de recherche au CNRS \**

Dossier

Cette étude scientifique de la délinquance des mineurs se fonde sur l'analyse des dossiers de 186 mineurs suivis entre 2009 et 2013 par un service de milieu ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans les Bouches-du-Rhône. A partir de ce matériau très étayé, les auteurs présentent les caractéristiques de la population d'enquête, telles qu'elles ressortent des biographies de ces jeunes, notamment les éléments socio-démographiques, les histoires familiales, les parcours scolaires et les circonstances des délits. Ils insistent ensuite sur les spécificités apparaissant dans les trajectoires des auteurs de certaines catégories de délits, notamment les auteurs de violences physiques et d'agressions sexuelles, soulignant au final la complexité et la diversité de la notion de délinquance juvénile.

## Introduction

La délinquance des mineurs constitue l'un des sujets les plus politisés et les plus médiatisés du débat public en France. Pas une semaine ne passe sans qu'un élu ou un journaliste ne s'interroge sur « la violence croissante des jeunes » et sur les facteurs supposés expliquer ce phénomène : laxisme des parents, défaillance de l'école, usage immodéré d'Internet et des jeux vidéo... (Mucchielli, 2011). Inversement, les connaissances précises, issues de travaux de recherches un peu

systematiques, sont rares. La recherche présentée ici se propose de renforcer l'état des savoirs. Elle fournit une illustration qui n'a pas de valeur représentative (ni sur l'ensemble de la jeunesse délinquante du territoire, ni sur l'ensemble du territoire national), mais qui a cependant l'intérêt de traiter systématiquement un matériel empirique riche en informations, de souligner la complexité des phénomènes étudiés et de nourrir le débat scientifique à la fois sur la genèse des conduites délinquantes juvéniles et sur la façon de les comprendre en termes sociologiques, voire psychosociologiques.

Au cours du premier semestre de l'année 2014, l'un d'entre nous a séjourné durant quatre mois

\* Aix-Marseille Université,  
daphne.bibard@hotmail.fr

\*\* Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, UMR 7305, CNRS & Aix-Marseille Université.  
mucchielli@mms.h.univ-aix.fr

dans un Service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) situé dans la partie nord du département des Bouches-du-Rhône (Bibard, 2014). Il s'agit d'une unité de milieu ouvert – il en existe actuellement deux-cent-soixante-six en France (Ministère de la Justice, 2014, p. 24) – prenant en charge des jeunes le plus souvent condamnés pour des délits à diverses peines, autres que la prison ou le placement en centre fermé<sup>1</sup>. Secondairement, il s'agit aussi de jeunes suivis par les magistrats de l'enfance au titre de l'enfance en danger, ces derniers ayant alors confié aux éducateurs des mesures d'investigation. L'on sait, à ce propos, que sous la pression des gouvernements successifs, le rapport entre les deux types juridiques de prise en charge s'est progressivement inversé, au cours des deux dernières décennies, pour faire prédominer la prise en charge au pénal (Bailleau, 2007 ; Milburn, 2009 ; Bailleau et Milburn, 2011 ; Sallée, 2014).

L'objectif de cette recherche était double : d'une part, recueillir et analyser un échantillon de dossiers de jeunes suivis par ce service et archivés sur place et, d'autre part, observer, interviewer et analyser les pratiques des professionnels de la PJJ de ce service. Nous allons ici présenter la synthèse du premier volet de cette recherche. Au total, nous avons dépouillé 200 dossiers de jeunes suivis par le service entre 2009 et 2013 et conservés sur place. Sur ces 200 dossiers, seuls 186 ont été jugés suffisamment complets pour être exploitables dans l'analyse<sup>2</sup>. Le recueil de l'information a été réalisé par le biais d'une grille de relevé d'informations, détaillant au maximum les différents moments et les différentes dimensions de la vie d'un jeune : son histoire familiale, son parcours scolaire, son environnement de vie, les circonstances de son délit, et son comportement durant la prise en charge. A partir de ces relevés d'informations, nous avons ensuite constitué (sous Excel) une base statistique, et organisé le matériel recueilli en 126 variables et sous-variables. Des tests de Khi2 ont été systématiquement réalisés pour

tester les éventuelles corrélations entre variables.

Dans la première partie de ce texte, nous dégagerons le profil global de la population d'enquête. Dans la seconde, à travers une typologie construite sur la base du genre de délits commis, nous montrerons les différences parfois importantes au sein de ces parcours et la singularité de certains types de délinquance.

## Les caractéristiques générales de la population d'enquête

Nous nous attacherons à la présentation successive des données sociodémographiques, des situations et histoires familiales, des parcours scolaires et enfin des circonstances des délits, ainsi que du comportement durant la mesure de suivi.

### Données sociodémographiques : des garçons, adolescents, français

90 % des mineurs composant notre population d'enquête sont des garçons, 10 % des filles. Ce partage des sexes est classique en matière de délinquance juvénile<sup>3</sup>. La délinquance des filles présente cependant plusieurs spécificités sur lesquelles nous reviendrons dans notre deuxième partie. Par ailleurs, au moment de la commission des faits qui leur sont reprochés, 79 % des 186 jeunes étudiés avaient entre 15 et 18 ans, 13 % avaient 14 ans, 7 % avaient 13 ans et 1 % avait 12 ans. Il s'agit donc principalement de grands adolescents. En outre, près de 90 % des mineurs formant notre population d'enquête sont nés en France et 70 % de leurs parents étaient eux-mêmes nés en France. *A contrario*, parmi les 30 % de familles d'origine étrangère, la plupart étaient venues d'un pays du Maghreb, quelques-unes des Comores, du Sénégal et d'Europe de l'Est. La dimension migratoire, quoique minoritaire, apparaît ainsi relativement importante dans cette population. Nous avons donc cherché à savoir si le fait d'être l'enfant – ayant acquis ou non la

nationalité française, – d'une famille d'origine étrangère, avait une influence sur telle ou telle autre variable de notre étude. Des tests systématiques de corrélation que nous avons réalisés, il ressort un constat particulièrement intéressant : il n'existe aucun lien entre cette variable « d'origine » et le genre de délits commis, ni leurs circonstances, ni leur réitération, ou quoi que ce soit en relation avec les délits eux-mêmes. En revanche, la plus forte corrélation qui ressort de l'analyse statistique est celle-ci : les jeunes délinquants issus d'une famille d'origine étrangère sont surreprésentés parmi ceux qui ont des lacunes scolaires de base (liées à l'apprentissage des fondamentaux : la lecture, le calcul, l'écriture). C'est en effet le cas pour près de 85 % d'entre eux, contre 55 % des jeunes nés de parents français (et 63,5 % dans l'ensemble de la population de l'étude). Des différents facteurs que nous allons à présent passer en revue pour toute la population de l'étude, ce facteur scolaire est donc celui qui caractérise le plus la grosse minorité que constituent les enfants de familles étrangères.

### **Des histoires et des situations familiales compliquées et douloureuses**

Les mineurs composant notre population d'enquête sont fragilisés de plusieurs façons par leurs histoires et leurs situations familiales.

En premier lieu, 22 % d'entre eux ont perdu au moins un de leurs deux parents. De plus, un parent vivant n'est pas nécessairement présent dans l'éducation, ni même dans la mémoire de l'enfant. Parmi les 159 jeunes dont le père est encore en vie, 18 % ne le voient jamais et ne peuvent même pas estimer son âge. Les raisons sont multiples : non-reconnaissance de l'enfant à la naissance, abandon du domicile, éloignement géographique pour des raisons diverses... Au total, seuls 28 % des mineurs suivis ont des parents encore mariés ou en concubinage, 46 % vivent chez leur mère et 21 % chez leur père.

Concernant la situation des parents, notons d'abord que près de 20 % d'entre eux sont considérés comme en mauvaise santé par les éducateurs, qu'il s'agisse de maladies chroniques, de dépression ou d'alcoolisme.

Ensuite, fait important, 22 % des mineurs suivis par la PJJ, dont le père est vivant, ont vu ce dernier subir un épisode d'incarcération (une seule mère a connu cette situation dans notre population d'enquête). Enfin, les éducateurs ont tenté dans leurs rapports d'évaluer les conditions de vie socio-économiques des parents. Celles-ci sont considérées comme mauvaises (« modeste », « très modeste » voire « précaire ») dans 66 % des cas pour les pères et dans 82 % des cas pour les mères. 72 % des pères et 77 % des mères sont ouvriers, employés ou inactifs autres que retraités. 80 % des parents sont locataires et vivent dans un appartement, la majorité de type HLM. Et 58 % des jeunes suivis ont déménagé au moins une fois au cours de leur enfance. Enfin, concernant les fratries, elles sont le plus souvent peu nombreuses (72 % des jeunes n'ont que zéro, un ou deux frères et sœurs, 28 % en ont trois ou plus). Fait plus significatif : 38 % des jeunes ont au moins un frère (ou une sœur) ayant déjà été suivi par la PJJ, 17 % ayant même déjà été incarcéré. Et l'analyse statistique indique qu'il ne s'agit pas toujours des familles dans lesquelles le père a déjà été incarcéré, de sorte que, en définitive, c'est presque la moitié des jeunes suivis par la PJJ dans notre enquête qui ont au moins un membre de leur famille ayant déjà eu affaire à la justice.

Après les structures familiales, intéressons-nous aux relations familiales. D'abord, celles des parents entre eux ne sont jugées bonnes par les éducateurs que dans 37 % des cas ; elles sont jugées conflictuelles dans la même proportion et inexistantes dans le quart des cas restant. Concernant ensuite les relations entre les jeunes et leurs mères, celles-ci sont jugées bonnes dans 61 % des cas (et conflictuelles ou inexistantes dans le reste des cas), mais ceci n'est vrai que pour seulement 35 % des relations avec les pères, ce qui signale, une fois encore, le problème des mauvaises relations entretenues principalement par des garçons avec le parent du même sexe. Enfin, dans leurs rapports, les éducateurs cherchent à savoir si les jeunes pris en charge ont subi des violences intrafamiliales durant leur enfance<sup>4</sup>. Il ressort qu'au moins 36 % des jeunes ont subi des violences verbales,

28 % d'entre eux des violences physiques, et au moins 5 % d'entre eux des violences sexuelles.

### **Des jeunes en rupture scolaire**

Les constats sont massifs : 74 % des mineurs composant notre population d'enquête ont connu au moins un incident grave – ayant entraîné une exclusion temporaire ou définitive d'un établissement scolaire, – durant leur scolarité et 54 % ont connu au moins un épisode de déscolarisation. De surcroît, les trois quarts de ces jeunes déscolarisés l'ont été de façon durable : entre un et trois ans, voire plus. Ce moment de déscolarisation semble avoir le plus souvent représenté un temps d'errance pour ces adolescents. La plupart ont connu ensuite des problèmes de décalage dans les rythmes de la vie scolaire et sociale. Dans les dossiers, les éducateurs soulignent très souvent le fait que ces jeunes n'ont plus de repères temporels : ils se couchent tard et se lèvent tard dans la journée. Ils semblent également avoir du mal à passer du temps assis, à se concentrer, et même à se sentir à l'aise dans une pièce fermée. Ces constats que nous avons relevés dans les notes des éducateurs rejoignent certains travaux désormais classiques sur la déscolarisation (Douat, 2011).

En amont de ces problèmes, on relève des difficultés scolaires importantes et souvent précoces. 62 % des jeunes suivis ont ainsi redoublé au moins une classe. Pour un tiers d'entre eux, il s'agissait de la classe de CP et, pour la plupart des autres, du CM2 ou de la sixième. Il s'agit de trois classes et de deux moments charnières dans la scolarité : le début de l'école primaire (avec les apprentissages des « fondamentaux » : la lecture, l'écriture et le calcul) et la transition entre l'école primaire et le collège. La majorité de ces jeunes a même souvent cumulé ces deux étapes – le taux de redoublement est de 2,2 en moyenne.

Notons enfin que la déscolarisation est souvent combinée avec une consommation de stupéfiants devenant progressivement intensive chez ces jeunes qui se sentent en décalage de plus en plus profond avec l'univers scolaire. Au final, la proportion de fumeurs de cannabis considérés comme dépendants (fumant tous les

jours à de nombreuses reprises) est identique à celle des décrocheurs : 54 %.

### **Nature et circonstances des délits**

Il est impossible rétrospectivement, et à travers la seule étude des rapports rédigés par les éducateurs, de connaître les circonstances exactes, les motivations précises ou l'état d'esprit des jeunes au moment de la commission des délits qui leur sont reprochés. Il est en revanche possible d'apporter des précisions importantes sur la nature et les circonstances de ces délits.

D'abord, la nature des délits est connue des éducateurs qui mettent en œuvre les décisions prises par les magistrats. La difficulté vient ici de la pluralité des chefs d'inculpation parfois retenus, renvoyant au fait que les magistrats regroupent souvent les procédures et jugent alors les jeunes pour plusieurs faits commis successivement. On raisonnera dans la seconde partie de cet article sur les infractions principales. Mais appréhendons ici la globalité des délits commis pour les répartir en plusieurs types.

On constate que plus de 43 % des délits commis sont des atteintes aux biens : vols, cambriolages ou dégradations. Viennent ensuite les violences physiques (19 %) et les violences sexuelles (13,5 %). Arrivent ensuite les infractions à la législation sur les stupéfiants (12,7 %) qui ne sont, en aucun cas ici, des trafics organisés, ces derniers étant généralement sanctionnés par des peines de prison ferme. Il s'agit de simple usage, d'achat, de revente ou de transport. Le reste est nettement plus rare, qu'il s'agisse des outrages ou violences envers « des personnes dépositaires de l'autorité publique » (policier, contrôleur de la SNCF...), des infractions routières (la conduite sans permis) ou du port d'arme prohibé (des armes blanches sans exception).

Quant aux circonstances de la commission des délits, un premier critère est facilement objectivable : il s'agit de la présence éventuelle de complices. Dans 55 % des cas, les délits commis l'ont été à plusieurs, ce qui recoupe un constat classique des études sur la délinquance

juvénile (Mauger, 2009). Plus subjective est l'appréciation des motivations ou, du moins, des facteurs ayant déclenché la commission du délit sanctionné. Suivant au plus près les descriptions plus ou moins étoffées présentes dans les dossiers, nous estimons que ces facteurs, par ordre décroissant d'importance, sont les suivants. C'est d'abord le fait d'avoir été entraîné par un ou plusieurs autres jeunes qui semble le plus souvent influent. Presque quatre fois sur dix, cette dimension d'action collective était importante. Arrive ensuite l'aspect financier : au moins trois fois sur dix, cette motivation (« se faire un peu d'argent ») semble avoir été la principale motivation du délit. Vient ensuite l'existence d'un conflit interpersonnel, qui motivait le jeune à s'en prendre à une victime en particulier. Enfin, on trouve le fait d'avoir agi sous le coup d'un état de souffrance, voire d'une « pulsion » que le jeune ne s'explique pas nécessairement lui-même ; on y reviendra dans la deuxième partie, à propos des affaires sexuelles.

### **Antécédents et récidive**

En amont de leur prise en charge par la PJJ, il apparaît que près de 30 % des mineurs composant notre population d'enquête avaient été suivis, dans le passé, par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre de l'enfance en danger, certains dès leur petite enfance. Par ailleurs, une petite moitié d'entre eux (46 %) avait déjà des antécédents judiciaires avant le début de la prise en charge dans ce service de la PJJ – la plupart ayant déjà effectué une mesure de réparation ou un travail d'intérêt général, – et 15 % d'entre eux avaient connu un épisode carcéral, le plus souvent à la suite d'une révocation d'un sursis avec mise à l'épreuve.

Enfin, en aval de l'entrée en vigueur du suivi par la PJJ, et durant le temps long de cette prise en charge (dans 80 % des cas, la prise en charge par la PJJ dure plus de deux ans), on relève que la moitié des jeunes ont commis au moins une nouvelle infraction, un quart en commettant même plusieurs (de deux à quatre).

## **Les différences existant selon les types de délits**

Cherchant à souligner « la diversité et la complexité » du sujet, Mucchielli (2014, pp. 78-83), propose une typologie en trois trajectoires ou situations. Il distingue une délinquance qualifiée d'« initiatique », d'une seconde dite « pathologique » (caractérisée par les problématiques familiales lourdes et les problèmes psychologiques des jeunes) et d'une troisième dite « d'exclusion » (concentrée dans les quartiers pauvres, marquée par l'échec scolaire et la fréquentation des groupes de pairs délinquants). Le présent article permet d'enrichir et de complexifier cette typologie. Il ne sera pas question ici du premier type – initiatique, – renvoyant à des infractions bénignes commises massivement par les préadolescents et les jeunes adolescents scolarisés et qui, lorsqu'elles sont judiciairisées, sont traitées massivement par les parquets par le biais des mesures dites alternatives aux poursuites (Le Goaziou et Mucchielli, 2009). Nous avons affaire ici à un échantillon de jeunes judiciairisés constituant des cas plus « lourds », ayant été traités par les juges des enfants, et qui relèvent davantage des deuxième et troisième types. On dispose, pour les appréhender, d'une quantité relativement inédite d'informations traduites en variables statistiques. Par ailleurs, nous avons testé ici une autre façon d'envisager le travail d'analyse typologique en retenant comme premier critère de classification celui de l'infraction principale commise. Cette typologie a, on le verra, elle aussi ses limites, mais elle permet d'ajouter un degré de complexité et de finesse à l'analyse.

### **Essai de construction typologique à partir des types d'infraction**

Pour cette analyse, nous avons retenu les quatre infractions principales commises par les jeunes constituant notre population d'enquête, soit en ordre décroissant d'importance : 1) les vols et cambriolages, 2) les violences physiques, 3) les infractions à la législation sur les stupéfiants

(ILS) et 4) les violences sexuelles. Le Tableau 1 résume l'essentiel de l'information statistique que l'on va commenter.

	Vols	Violences physiques	ILS	Violences sexuelles	% moyen
Garçons	93%	80,5%	96%	98%	90%
Age moyen au premier délit	15-17	15-17	15-17	13-16	15-17
Nés en France	80%	80,5%	81%	98%	89%
Parents français	67%	74%	60%	84%	70%
Parent incarcéré	70%	45%	9%	9%	18%
Parents divorcés/séparés	54%	62,5%	54%	74%	54%
Conflits entre parents	38 %	40%	38%	24%	37%
Déménagement	61%	61%	43%	36%	57,5%
Habitat social	46%	46%	26%	24%	44%
Précarité économique père	76%	58%	76%	76%	66%
Précarité économique mère	88%	80,5%	51%	70%	82%
Conflit jeune-père	41%	57%	45%	28%	37%
Conflit jeune-mère	34%	43%	26%	54%	35%
Addiction au cannabis	57%	47%	83%	88%	54%
Violences physiques subies	38%	60%	30%	10%	28%
Violences verbales subies	43%	58%	34%	28%	35,5%
Violences sexuelles subies	3%	6%	0	20%	5%
Redoublement	62%	68%	68%	56%	62%
Déscolarisation	60,5%	62,5%	51%	58%	54%
Délit commis en complicité	68%	67%	40%	50%	55%
Facteur principal dans l'acte	« amis »	« conflit »	« conso »	« pulsion »	
	76%	51%	57%	52%	
Récidive postérieure PJJ	53%	60%	53%	38%	50%

**Tableau 1 : comparaison des principales variables caractérisant les trajectoires des jeunes judiciairisés selon les quatre principaux types d'infractions**

Les auteurs de vols et cambriolages ne se distinguent pas par l'âge au moment du délit, mais ils sont un peu plus souvent des garçons que dans l'ensemble de la population d'enquête. Ni la forme de leur famille, ni les relations entre leurs parents ne les spécifient par rapport à l'ensemble des jeunes étudiés. En revanche, ces

jeunes sont un peu moins souvent nés en France (80% contre 89 %) et de parents eux-mêmes un peu moins souvent français que la moyenne de

l'échantillon – ils sont le plus souvent originaires des pays du Maghreb. Par ailleurs, leur famille apparaît beaucoup plus souvent précaire, l'indicateur est ici le plus important des quatre sous-types : 76 % de précarité chez les pères et 88% chez les mères. Ces jeunes ont aussi plus souvent subi, pendant l'enfance, des violences verbales et/ou physiques, et les relations familiales apparaissent souvent conflictuelles (avec un taux de 41 % de conflit dans la relation des adolescents avec leurs pères). Mais, surtout, ces garçons ont majoritairement eu un père ayant lui-même été incarcéré. La proportion monte ici à 70 % des jeunes (contre 22 % en moyenne dans la population d'enquête), ce qui est véritablement inédit et constitue le facteur le plus marquant de ce sous-type. S'ils n'ont pas particulièrement redoublé plus souvent que les autres, et bien que n'étant pas davantage consommateurs réguliers de cannabis, ces jeunes ont en revanche un parcours scolaire marqué davantage par une longue déscolarisation (60,5 % des cas, contre 54% en moyenne). Enfin, ces jeunes se distinguent également par le fait que leurs délits ont été principalement commis dans une

dynamique d'entraînement collectif. En résumé, on a ici souvent affaire à des familles marquées par la précarité, habitant des ensembles HLM, au sein desquelles les relations sont souvent conflictuelles voire violentes, et marquées par une figure paternelle problématique, puisqu'ayant souvent fait l'objet d'une incarcération. En difficulté à l'école, les jeunes de cette catégorie ont été ensuite massivement déscolarisés et sont entrés dans la délinquance en compagnie d'autres compagnons d'infortune.

*Les auteurs de violences physiques* se distinguent d'emblée dans la mesure où les filles sont ici surreprésentées : elles sont presque deux fois plus nombreuses que dans l'ensemble de la population enquêtée, même si 80 % des auteurs restent des garçons. A nouveau, l'âge n'est pas ici discriminant. On trouve, par ailleurs, dans ce sous-type, un peu plus d'auteurs nés à l'étranger (19,5%). On a ainsi probablement affaire, dans une minorité de cas, à des familles ayant émigré plus récemment vers la France que dans le cas précédent (on retrouve du reste un peu plus de jeunes d'origine comorienne ou serbe). Au plan familial, la précarité ne les distingue pas. En revanche, presque toutes les variables familiales signalent une concentration de conflits et de violences. Les conflits avec le père sont particulièrement fréquents et on atteint ici le maximum au sein de la population d'enquête : 57 % de relations conflictuelles entre les jeunes et leurs pères. Les conflits avec les mères sont également fréquents (43 % des cas). La conflictualité entre les parents eux-mêmes est également ici à son maximum (40 %). Dans un tel contexte, on n'est guère surpris de trouver ici les indicateurs les plus forts de violences subies par les jeunes durant leur enfance, violences physiques (60 % des cas) et verbales (58 % des cas). S'ajoute à cela une scolarisation également très problématique, marquée par un taux de redoublement et un taux de déscolarisation qui sont ici au maximum (68 % de redoublements, 62,5 % de déscolarisation). Dans un tel contexte, il semble que l'on ait affaire à des jeunes à la forte instabilité émotionnelle et affective, qui vont devenir à leur tour auteurs de violences physiques, dans le contexte souvent collectif de l'adolescence, sur le mode de l'impulsivité et de la conflictualité inter-individuelle. De fait, c'est également parmi ces jeunes que la récidive est la plus fréquente. Plus encore que dans le sous-type précédent, l'on a probablement affaire ici aux jeunes de la population d'enquête les plus « abimés par la vie ».

*Les auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants* ne se distinguent pas par l'âge, mais il s'agit quasi exclusivement de garçons. Ils sont

par ailleurs plus souvent « d'origine étrangère » dans la mesure où seuls 60 % de leurs parents sont ou étaient français. Peu de choses les spécifient au plan familial, si ce n'est la situation économique moins précaire des mères et la fréquence importante des conflits des jeunes avec leurs pères. Pourtant, les parents des jeunes de ce sous-type sont plus souvent mariés ou en concubinage que dans l'ensemble de la population d'enquête. Si un tiers de ces adolescents signalent des violences physiques et verbales subies durant l'enfance, en revanche, aucun d'entre eux ne fait état de violences sexuelles, ce qui est une exception au regard de la population d'enquête. Il est ainsi difficile de se faire une idée précise de l'incidence des facteurs familiaux dans ce sous-type de délinquance. Tout au plus, peut-on dire ici qu'ils semblent moins prégnants. La trajectoire scolaire est en revanche plus décisive, puisque c'est ici que l'on rencontre le plus fort taux de redoublement : 68 % des cas, comme chez les jeunes auteurs de violences physiques. Un jeune sur deux connaîtra ensuite une déscolarisation prolongée. Enfin, et sans surprise, la plupart de ces jeunes, poursuivis pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (83 %), sont eux-mêmes dépendants au cannabis. Les infractions qu'on leur reproche sont du reste directement liées à cette addiction. Dans la plupart des cas, la revente à laquelle ils se livraient visait avant tout à financer leur propre consommation (on l'a déjà dit, il n'y a ici aucun cas de trafic de drogue véritablement organisé). Dans la majorité des cas, ils ont du reste agi seuls. Au final, il apparaît difficile de caractériser vraiment ce sous-type reposant sur une infraction très particulière qui consiste, en général, à consommer et revendre du cannabis à une très petite échelle.

*Les auteurs de violences sexuelles* présentent, eux, d'emblée des spécificités sur le plan démographique : il s'agit presque exclusivement de garçons, ils sont globalement nettement plus jeunes que les autres et enfin ils sont quasiment tous de nationalité française (et de parents français dans près de 85 % des cas, les parents étrangers étant plus souvent, que dans les autres sous-types, originaires de pays d'Europe de

l'Est). Au plan familial, l'interprétation des informations disponibles est complexe. En apparence, malgré un fort taux de divorce et de séparation (le plus fort dans l'ensemble), les parents ont moins souvent des relations conflictuelles que dans les autres sous-types. Les cas de parent déjà incarcéré sont rares et les conflits entre ces jeunes adolescents et leurs pères sont plutôt rares, comparés aux autres sous-types. En revanche, on trouve ici un taux de conflit plus important qu'ailleurs entre ces jeunes et leurs mères (54 % des cas), ces dernières étant par ailleurs moins souvent dans une situation économique précaire. Enfin, si ces jeunes déclarent peu de violences physiques subies, ils sont quatre fois plus nombreux que la moyenne de la population d'enquête à déclarer avoir subi, au cours leur enfance, des violences sexuelles. On observe donc probablement ici certains cas de répétition intergénérationnelle de la problématique de l'agression sexuelle. Au-delà des cas déclarés d'agressions sexuelles subies dans l'enfance, il semble donc que nous soyons ici en présence de problématiques familiales particulièrement dures et dévastatrices. Au demeurant, c'est aussi dans ce sous-type que l'on trouve la plus importante proportion d'enfants ayant été retirés de leurs familles et placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans des foyers ou des familles d'accueil ; et que l'on trouve aussi la plus grande proportion de jeunes faisant l'objet d'un suivi médico-psychologique. Le malaise personnel de ces jeunes adolescents explique sans doute aussi le fait qu'ils sont particulièrement nombreux (88 % des cas) à être dépendants au cannabis.

Enfin, ce malaise est encore renforcé par les problèmes importants qu'ils ont rencontrés dans leur scolarité, moins en termes de redoublements qu'en termes d'épisodes longs de déscolarisation. Quant aux actes délinquants pour lesquels ils ont été condamnés, ils ont surtout été commis sur le mode de l'impulsivité, de façon solitaire dans un cas sur deux. L'on sait par ailleurs que la victime est généralement une jeune fille de leur entourage immédiat. Au final, nous sommes ici en présence de situations qui semblent correspondre, dans la plupart des cas,

au type « pathologique » (Mucchielli, 2014, pp. 79-80), marquées par des problématiques familiales particulièrement dures, qui contribuent ensuite à contrarier fortement la scolarité de ces jeunes. Des jeunes qui, par ailleurs, récidivent rarement.

### **La spécificité relative de la délinquance des filles**

Pour terminer cette étude typologique, il convient à présent de traiter à part le cas des filles, auteures d'actes de délinquance. Constituant à peine 10 % de notre population d'enquête, elles sont donc rares à se retrouver dans cette situation. Elles se distinguent toutefois d'emblée par le type de délit commis : il s'agit avant tout de violences physiques, secondairement de vols. Ces violences ont eu lieu le plus souvent de façon impulsive, dans des relations de conflit avec d'autres jeunes ou avec des adultes. Une fois sur deux, ces jeunes filles récidiveront, et toujours pour des agressions.

Qui sont donc ces jeunes filles violentes ? Un peu plus jeunes que les garçons (d'un an en moyenne) au moment de leur prise en charge, elles sont quasiment toutes nées en France (près de 95% des cas). A la suite de la lecture des histoires rapportées par les éducateurs dans leurs rapports, et au terme de l'analyse statistique, il apparaît que les facteurs familiaux sont ici décisifs. La précarité économique des parents, et tout particulièrement des mères, est encore plus forte que chez les garçons. On se situe parfois ici dans ce que les éducateurs appellent couramment « le quart monde ». Les maltraitances sont également plus fréquentes, qu'il s'agisse de violences physiques ou, surtout, de violences verbales. Si 61 % des filles poursuivies vivaient chez leurs mères au moment des faits, 56 % d'entre elles ont déjà fait l'objet d'un suivi médico-social et généralement d'une intervention de l'ASE. De fait, les relations entre ces adolescentes et leurs mères sont qualifiées de conflictuelles dans près de 60 % des cas. Avec les pères, les relations sont soit également conflictuelles, soit, plus fréquemment encore, tout simplement inexistantes. En plus de ces contextes familiaux



très problématiques, les adolescentes de notre population d'enquête ont également connu une scolarité très perturbée : 56 % ont redoublé au moins une fois, 50 % ont connu un épisode long de déscolarisation. Ce facteur ne les différencie pas, toutefois, des garçons, dont la scolarité est même un peu plus encore dévastée.

Au final, si les filles sont rares dans la population adolescente judiciairisée, elles se distinguent par la nature de leurs actes qui sont avant tout des violences physiques (et verbales, on l'imagine). Cette impulsivité et cette conflictualité ont clairement une origine familiale, en particulier dans la relation qu'elles ont entretenue avec leur propre mère durant leur enfance. Ce constat autorise-t-il l'alarmisme fréquent du débat public au sujet d'une violence féminine (ou même de l'existence de « bandes de filles ») supposée nouvelle et croissante ? La réponse est négative. La part très minoritaire des filles dans la délinquance juvénile (de 10 à 12 % de la délinquance judiciairisée), tout comme le type de délits qui leur sont reprochés, sont des constats déjà établis (le Goaziou et Mucchielli, 2009), et que nos prédécesseurs avaient déjà fait quasiment à l'identique dans les années 1960 (cf. la synthèse de Michard, 1973). Par ailleurs, ce dernier auteur signalait déjà aussi que les institutions pénales – et, plus largement, tous les acteurs du contrôle social, – étaient globalement plus indulgents avec les filles qu'avec les garçons ; constat qui, lui aussi, ne s'est pas démenti malgré le grand mouvement d'égalitarisation des statuts des hommes et des femmes, au cours du demi-siècle écoulé (Le Goaziou, 2013).

## Conclusion

La construction typologique que nous avons esquissée dans cet article permet d'approfondir l'analyse scientifique du phénomène divers et complexe que l'on nomme généralement « délinquance juvénile » ou « délinquance des mineurs ». Cette analyse fondée sur le type de délits poursuivis a clairement des limites. D'abord, l'analyse reste fondée sur un matériau

particulier – les enquêtes réalisées par les éducateurs de la PJJ, – qui se focalise sur le jeune et sur sa famille, reléguant au second plan les facteurs résidentiels tels que l'ambiance, les sociabilités juvéniles et les processus collectifs d'engrenage dans la délinquance des quartiers (Moignard, 2008 ; Mohammed, 2011). Ensuite et surtout, il n'existe pas un type de jeune ou un type de parcours correspondant à un type de délit. La plupart des facteurs socio-économiques, familiaux, scolaires, résidentiels ou encore circonstanciels mis en évidence sont, à des degrés divers, communs à la plupart des jeunes suivis ici par la PJJ. Les points communs les plus forts en ce sens sont certainement : d'une part, le contexte de précarité socio-économique des familles (Mucchielli, 2012), d'autre part, la désaffiliation scolaire des adolescents (Millet et Thin, 2005). Ce sont là deux éléments majeurs de rupture des liens sociaux qui ont de multiples répercussions sur la vie quotidienne de ces familles (Paugam, 2008).

Cela étant, des spécificités relatives sont apparues au travers de cette analyse typologique. Concernant les auteurs de violences physiques et d'agressions sexuelles, qu'il s'agisse de garçons ou de filles, notre enquête confirme à sa manière l'importance des relations conflictuelles, des maltraitances et des diverses formes de violences (physiques, verbales et sexuelles) subies par ces jeunes durant leur enfance (Schneider et al, 2009 ; Berger et *alii.*, 2010 ; Fréchon, Marquet et Séverac, 2011 ; Tursz, 2013 ; Brown, Lefaucher, 2013). Par ailleurs, concernant les petite et moyenne délinquances économiques (les vols et cambriolages), le poids de la précarité socio-économique des familles semble peser tout particulièrement, ainsi que l'histoire pénale de la famille, symbolisée par la fréquence de l'expérience carcérale des pères des adolescents de sexe masculin qui se trouvent à leur tour judiciairisés. Il serait dès lors très intéressant de prolonger ce constat dans une étude plus qualitative, fondée sur des entretiens avec les mineurs et leur entourage, afin de tenter de cerner le poids de cette histoire familiale et de ce contexte de vie dans le développement psychosocial des jeunes concernés.

## Notes

- 1 Ces peines non privatives de liberté sont ici le plus souvent des libertés surveillées, des sursis avec mise à l'épreuve, des contrôles judiciaires et des réparations.
- 2 Nous assumons bien entendu le fait que les informations contenues dans ces dossiers mêlent des faits objectifs et des appréciations plus subjectives de la part des éducateurs de la PJJ, surtout en ce qui concerne les relations familiales. Nous avons cependant écarté de l'analyse finale la tentative de qualification du « style éducatif » des parents (jugé tantôt « strict », tantôt « laxiste », tantôt « déficient »), qui nous a semblé à la fois très subjective, liée aux appréciations personnelles variables d'un éducateur à l'autre et, au final, statistiquement peu probante. Cela n'enlève rien à l'intérêt de la question des styles éducatifs par ailleurs (voir à ce sujet Moreau, 2001).
- 3 La part des filles est nettement plus importante dans l'ensemble des mineurs pris en charge par la PJJ au plan national : elle s'élève à 18 % en 2012 (ministère de la Justice, 2014, p. 25). Cette différence s'explique manifestement par le fait que davantage de filles sont suivies au titre de l'enfance en danger et non de l'enfance délinquante.
- 4 S'agissant d'un sujet particulièrement sensible et difficile à déclarer pour un jeune (surtout les violences sexuelles), on peut penser que les chiffres qui suivent constituent une estimation *a minima* de la réalité.

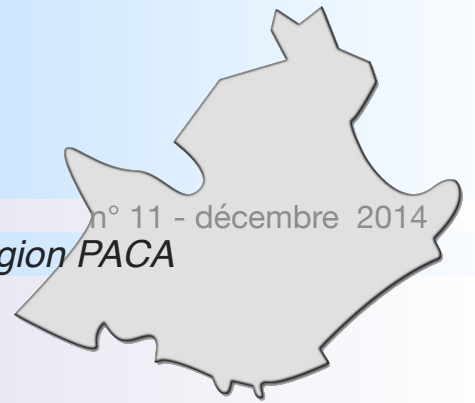
## Références

- Bailleau, F. (2009). La France, une position de rupture ? Les réformes successives de l'ordonnance du 2 février 1945. *Déviance et société*, 33 (3), 441-468.
- Bailleau, F. & Milburn, P. (2011). La protection judiciaire de la jeunesse à la croisée des chemins. Entre contrôle gestionnaire et pénalisation des mineurs. *Cahiers de la Justice*, 3, 37-50.
- Berger, M., Castellanin C., Ninoreille, K., Basset, T., Frere-Meusnier, D. et Rigaud, C. (2010). Stress dus aux traumatismes relationnels précoces. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 58 (5), 282-292.
- Bibard, D. (2014). *Les mineurs délinquants et leur prise en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Une étude sur un secteur de milieu ouvert des Bouches-du-Rhône*, Mémoire de Master 2 recherche de l'Aix-Marseille Université.
- Brown, E. & Lefaucheur, N. (2013) Difficultés de la jeunesse, entrée précoce dans la vie adulte et victimation. *Revue française des affaires sociales*, 1, 54-75.
- Douat, E. (2011). *L'école buissonnière*. Paris : La Dispute.
- Frechon, I., Marquet, L. et Séverac, N. (2011). Les enfants exposés à des 'violences et conflits conjugaux'. *Politiques sociales et familiales*, 105, 59-72.
- Le Goaziou, V. (2013). La violence des adolescentes. Déviances et genre. *Enfance & Psy*, 61 (4), 87-98.
- Le Goaziou, V. & Mucchielli, L. (2009). *La violence des jeunes en question*. Nîmes : Editions Champ social.
- Michard, H. (1973). *La délinquance des jeunes en France*. Paris : La Documentation française.
- Millet, M. & Thin, D. (2005). *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mauger, G. (2009). *La sociologie de la délinquance juvénile*. Paris : La Découverte.
- Milburn, P. (2009). *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*. Toulouse : Erès.
- Ministère de la Justice (2014). *Chiffres-clefs de la Justice*. Paris : La Documentation française.
- Moignard, B. (2008). *L'école et la rue : fabriques de délinquance*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mohammed, M. (2011). *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Moreau, A. (2001). Le système éducatif familial en milieu populaire marseillais. In J. Cesari, A. Moreau et A. Schleyer-Lindenmann. *Plus marseillais que moi, tu meurs ! Migrations, identités et territoires à Marseille* (pp. 53-87). Paris : L'Harmattan.
- Mucchielli, L. (2011). *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*. Paris : Fayard.

- Mucchielli, L. (2012). Une activité délinquante à défaut d'emploi ? *Chroniques du travail*, 2, 214-229.
- Mucchielli, L. (2014). *Sociologie de la délinquance*. Paris : Armand Colin.
- Paugam, S. (2008). *Le lien social*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Salas, D. (1997). La délinquance d'exclusion. *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 29, 61-76.
- Sallée, N. (2014). Les mineurs délinquants sous éducation contrainte. Responsabilisation, discipline et retour de l'utopie républicaine dans la justice française des mineurs. *Déviance et société*, 38 (1), 77-102.
- Schneider, B., Normand S., Allès-Jardel, M., Provost M. et Tarabulsy, G. M. (2009). *Conduites agressives chez l'enfant. Perspectives développementales et psychosociales*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Tursz, A. (2013). Les conséquences de la maltraitance dans l'enfance sur la santé physique et mentale à l'âge adulte. *Revue française des affaires sociales*, n°1-2, 32-50.

# Faire Savoirs

Sciences humaines et sociales en région PACA



## Délinquance, criminalité et banditisme dans la région marseillaise

Coordination : **Laurent Mucchielli**

étude

Jean Lagane

*Entre éthiques de conviction et  
de responsabilité...*

*Le cas d'une épicerie paysanne  
solidaire à Marseille*